



Contrat de Location d'un KIT compétition « Jeune archer »

**Ce contrat est établi entre, d'une part
1ère Compagnie des Archers de Mende, 53 route du Chapitre, 48000 MENDE
et d'autre part
M.**

pour une durée d'une année renouvelable et selon les modalités suivantes :

L'objet loué :

Ensemble de tir à l'arc de 1 an à la date de la location, comprenant :

- une Valise NEGRINI ECO
- une poignée KAP DR T REX Rouge
- une paire de branches 64/20
- un viseur Cartel K SIGHT
- un Berger Button Cartel XPERT
- un stabilisateur CARTEL CARBON
- un repose arc Sébastien Flûte magnétique
- un repose flèche HOYT Super Rest
- une corde Poupées tressées

Ensemble identifié : ARC01 /2012

La valeur globale de l'ensemble est de à 239.00 € TTC.

La durée de la location : 1 an renouvelable à compter de la date de signature du présent contrat.

Modalités d'usages :

Le locataire déclare décharger de toutes responsabilités le propriétaire ainsi que toutes les personnes m'ayant mis le matériel à disposition, concernant les blessures, dommages matériels et/ou corporels occasionnés ou subis, en cas de vol ou de perte de bien ainsi que toute autre dégradation lors de l'activité.

Il est responsable de la conservation de l'ensemble des objets énumérés ci-dessus.

Il doit en assurer l'entretien, respecter les règles de sécurités et toutes les réglementations qui encadrent l'activité et respecter les consignes du propriétaire.

Il doit déclarer au plus tôt aux responsables du club toute dégradation.

Il doit, soit remplacer l'objet dégradé, soit le faire réparer dans le cadre de la garantie légale.

Tarif : Le prix de la location du KIT complet est 50 € TTC pour une durée de 1 an renouvelable.

Option de fin de contrat :

1. Au terme du contrat de location, l'ensemble doit être rendu à la 1^{ère} Compagnie des Archers de Mende. Un responsable du bureau en dressera l'inventaire et effectuera la vérification de l'état général du KIT. Il pourra décider le remplacement des objets détériorés, ceux-ci seront alors facturés à valeur de remplacement au locataire.

Fait à Mende le

en deux exemplaires suivis de la mention « *lu et approuvé* ».

Le locataire

Le président de la
1^{ère} Compagnie des Archers de Mende